
La demande en ligne de bourse de collège

**Guide à destination des principaux et de leur
équipe pour l'accompagnement
des parents**

Ce guide vous présente le déroulement de la saisie des demandes depuis le téléservice Bourse de collège.

Vous disposerez ainsi de la vision du parcours des parents pour leur apporter l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin lors de cette phase.

Table des matières

Les informations essentielles 3

- 1.1 L'objet du service 3**
- 1.2 Le périmètre 4**
- 1.3 Le calendrier 4**

Le déroulement de la demande pour les parents 4

- 2.1 La connexion..... 5**
- 2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements 8**
- 2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier 8**
- 2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »..... 8**
- 2.5 Récupération des données fiscales du concubin 9**
- 2.6 Récapitulatif de la demande 11**

Un guide disponible auprès de votre correspondant DSI du rectorat présente le module Bourses par Di@MAN intégré à SIECLE pour la gestion des bourses de collège public et détaille les modalités de l'actualisation des données fiscales pour les élèves concernés (boursiers dont les parents ont donné leur consentement pour l'actualisation de leurs données fiscales lors des campagnes de bourses 2020, 2021 ou 2022).

Les informations essentielles

Ce guide vous présente le déroulement de la demande de bourse en ligne, avec des explications quant aux rubriques que doivent renseigner les parents.

Vous disposerez ainsi de la vision complète du parcours des parents qui font leur demande en ligne afin de leur apporter si nécessaire l'accompagnement dont ils pourraient avoir besoin.

Le déroulement du parcours en ligne :



Le parcours pour la demande en ligne de bourse de collège est simplifié par la récupération données fiscales de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

La demande de bourse est pluriannuelle si les parents donnent leur consentement pour l'actualisation annuelle de leurs données fiscales :

- Une seule demande de bourse à l'entrée au collège (la demande est pluriannuelle, mais la bourse est attribuée ou renouvelée chaque année après vérification des nouvelles données fiscales du (ou des) demandeur(s)).
- Les parents ayant donné leur consentement à la rentrée 2020, 2021 ou 2022 n'ont pas de nouvelle demande à formuler pour le même élève cette année si :
 - aucune modification de leur statut de représentant légal ou de leur identité n'a eu lieu dans SIECLE base élèves ;
 - l'élève est scolarisé dans le même établissement scolaire ;
 - l'élève était boursier l'année précédente ;
 - le dossier de bourse n'a pas été ré-instruit en cours d'année (cette possibilité est ouverte dans le cadre d'un changement de la personne en charge de l'élève boursier en cours d'année et implique que le consentement donné initialement n'est plus valable).

1.1 L'objet du service

Bourse de collège permet **via internet** dans **Scolarité services**, au **représentant légal** d'un élève :

- de faire sa demande de bourse pour un enfant scolarisé en collège public ou en ERPD (niveau collège), et pour ses autres enfants scolarisés dans le même établissement qui ne relèvent pas de la demande pluriannuelle ;
- de fournir directement les données fiscales nécessaires à l’instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- de mettre à jour la **fiche de renseignements administrative**, pour l’élève et lui-même ;
- de connaître dès le dépôt de la demande le montant de la bourse qu’il est susceptible de toucher ;
- de suivre l’avancement de son dossier.

1.2 Le périmètre

La demande en ligne de bourse de collège s’adresse aux parents d’élèves de collège public et d’ERPД à la rentrée 2023.

Tous les élèves scolarisés en collège, y compris ceux qui relèvent d’une action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) mise en œuvre dans le collège, peuvent faire leur demande en ligne jusqu’à la date limite fixée annuellement.

1.3 Le calendrier

Les dates de campagne sont définies nationalement et gérées par le téléservice.

- La date de début de campagne est fixée au 1^{er} septembre 2023.
- La date de fin de campagne est fixée au 19 octobre 2023 à minuit. Après cette date, les parents d’élèves ne pourront plus accéder à la saisie d’une demande en ligne.

Les élèves relevant de la MLDS qui peuvent présenter leur demande de bourse au cours de l’année scolaire (dans le mois qui suit leur entrée en session MLDS) devront, après le 19 octobre, formuler une « demande papier ».

Dans le module **Vie de l’établissement > services en ligne**, le service est **ouvert** pour tous les collèges publics et ERPD. Dans **Paramétrages généraux**, vous pouvez ajouter un message d’accueil annonçant la période de la campagne de bourse de collège de la rentrée.



Le déroulement de la demande pour les parents

Un guide de connexion sera disponible sur Pléiade pour accompagner les parents qui en auraient besoin.

Deux tutoriels vidéo seront mis à la disposition des collèges pour présenter le service aux parents, un pour chaque parcours. Ils peuvent être installés sur la page d'accueil du site internet du collège.

Les parents créent leur compte unique EduConnect en autonomie. Le compte unique EduConnect simplifie pour les parents l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité des enfants et donne accès pour les élèves à l'ensemble des services numériques de l'école au lycée.

Une plateforme d'assistance nationale est disponible pour accompagner les parents qui rencontreraient des difficultés lors l'utilisation des différentes démarches en ligne, notamment lors de la connexion au compte EDUCONNECT.

Une foire aux questions (FAQ) accompagne chaque démarche.

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de lycée ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

2.1 La connexion

Dans la mesure où la demande de bourse de collège peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux** de l'élève peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, il suffit de se connecter avec ses identifiant et mot de passe EduConnect ou d'utiliser FranceConnect à l'adresse teleservices.education.gouv.fr ou à l'adresse communiquée par l'établissement.

S'il s'agit d'une première connexion, le numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour activer son compte.

▪ Faire une demande de bourse avec mon identifiant Educonnect

Sélectionner le profil « représentant légal » et saisir ses identifiant et mot de passe

 **EduConnect** ← [Changer de profil](#)

Le compte EduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

23 février 2022

interruption de service

Le service EduConnect sera indisponible le 23/02/2022 de 12h à 15h (heures métropole). Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte EduConnect

Identifiant [Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

 [S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'Etat en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

▪ **Faire une demande de bourse avec France Connect**

S'identifier avec **FranceConnect** permet d'accéder aux services en ligne de l'Education nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Lors de la première connexion aux services de l'Education nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant. Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le site www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361

*Si le compte Educonnect est rattaché à plusieurs enfants, il faut choisir l'enfant concerné par la demande de bourse.

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices.

Après la connexion, choisir dans le menu « Mes services », **Bourse de collège** en bas à gauche de l'écran

Durant la période de campagne, le menu « Demande de bourse » est proposé sur la page d'accueil

Accéder à la demande en ligne

Une question, besoin d'aide ?
Trouvez le contact qui pourra vous aider.

CONTACTEZ NOUS

L'écran suivant permet au parent :

- de vérifier les informations connues de l'établissement le concernant ;
- de signaler les modifications éventuelles de ces informations par l'accès à la fiche de renseignements ;
- de faire sa demande de bourse en ligne.

Prénom et nom du parent connecté

Prénom et nom de l'élève

Choix de bourse

Une question, besoin d'aide ?
Trouvez le contact qui pourra vous aider.

CONTACTEZ NOUS

2.2 La mise à jour de la fiche de renseignements

Dès la connexion au téléservice Bourse de collège, le parent visualise, et modifie si nécessaire, **une partie des données administratives de son enfant et les siennes**.

Remarque : les informations modifiées seront immédiatement intégrées à la demande de bourse. En revanche, l'établissement devra les valider pour leur intégration dans Base élèves.

2.3 Le choix « je télécharge » un dossier papier

Ce choix permet au parent d'éditer le dossier papier avec les renseignements concernant son enfant et lui-même déjà remplis.

Il devra joindre **son avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022** et déposer le tout au secrétariat de l'établissement (pour information, les années figurant sur les captures d'écran infra n'ont pas été actualisées mais il convient bien de prendre en compte l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022).

2.4 Le choix « je fais ma demande en ligne »

Un seul parcours quel que soit le mode de connexion (Educonnect ou FranceConnect) :

Mes services

Théo M.
Délégé au collège George Sand
Accéder à l'ENT

Inscription

Emploi du temps

Cahier de textes (2)

Évaluations (2)

Livre scolaire

Bourse lycée

Déposer un dossier Suivre mon dossier Nous contacter

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Informations fiscales 4 Validation

Récupération de mes informations fiscales

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021)

Numéro Fiscal*

Le parent doit saisir son numéro fiscal (13 chiffres) pour permettre la récupération de ses données fiscales

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

L'étape suivante permet de demander au parent son consentement pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de son enfant au collège.

Mes services

Arnaud D.
Elève au collège George Sand
Accéder à l'ENT

Inscription
Emploi du temps
Cahier de textes (2)
Évaluations (2)
Livret scolaire
Bourse collège

Déposer un dossier Suivre mon dossier Nous contacter

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Enfants 4 Validation

Récupération de mes informations fiscales

Si une bourse est attribuée à mon enfant, je donne mon consentement pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant sa scolarité au collège : cliquer sur **ACCEPTER**.

Si vous refusez ce consentement, une demande de bourse de collège devra être formulée chaque année.

REFUSER **ACCEPTER**

Une question, besoin d'aide ?
Trouvez le contact qui pourra vous aider.

CONTACTEZ NOUS

Le numéro fiscal est déjà mémorisé. Si le parent ne donne pas son consentement, le numéro fiscal ne sera pas conservé. Le parent devra faire une nouvelle demande de bourse chaque année de la scolarité de son enfant au collège. Les informations récupérées auprès de la DGFIP apparaissent à l'écran, une seule question est à renseigner si le parent n'est ni marié, ni pacsé.

Mes services

Théo M.
Elève au collège George Sand
Accéder à l'ENT

Inscription
Emploi du temps
Cahier de textes (2)
Évaluations (2)
Livret scolaire
Bourse collège

Déposer un dossier Suivre mon dossier Nous contacter

1 Récupération des informations 2 Informations fiscales 3 Enfants 4 Validation

Mes informations fiscales

Nous venons de recueillir ces informations fiscales sur votre avis d'impôt 2022. Merci de renseigner les informations complémentaires avant de poursuivre.

Déclarant(s) : **Stéphane MARTIN**

Avis d'impôt 2022 sur les revenus de 2021

Votre numéro fiscal de référence : **123456789**

Votre avis d'impôt 2022 indique un déficit des années antérieures : **Non**

Votre situation familiale : **Divorcé(e)**

Situation déclarée de parent isolé : **Non**

Nombre d'enfants à votre charge :

- Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive : **2**
- Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée : **1**
- Enfants majeurs célibataires : **0**

Vivez-vous en concubinage ? **Non**

(Catégorie obligatoire)

ETAPES PRÉCÉDENTES ETAPES SUIVANTES

Si le parent n'est ni marié, ni pacsé, il doit préciser s'il vit en concubinage.

2.5 Récupération des données fiscales du concubin

Dans cette situation, le parent devra renseigner le numéro fiscal du concubin ainsi que ses nom et prénom.

[Déposer un dossier](#)
[Suivre mon dossier](#)
[Nous contacter](#)

1 Récupération des informations — 2 Informations fiscales — 3 Validation

Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal*

⚠ Veuillez renseigner son numéro fiscal.

Nom*

⚠ Veuillez renseigner son nom.

Prénom*

⚠ Veuillez renseigner son prénom.

(*) Réponses obligatoires

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Dans l'écran suivant, le concubin devra donner son accord pour l'actualisation de ses données fiscales chaque année de la scolarité de l'enfant.

Les données fiscales du concubin seront affichées à l'écran.

Si les revenus ne permettent pas d'attribuer une bourse, le parent est informé que ses revenus dépassent le plafond autorisé.

Il peut maintenir sa demande pour recevoir une notification de refus en cochant la case prévue à cet effet.

[Déposer un dossier](#)
[Nous contacter](#)

1 Récupération des informations — 2 Informations fiscales — 3 Avertissement

Avertissement

Vos revenus dépassent le plafond permettant l'obtention d'une bourse. Vous n'avez pas droit à la bourse.
 Pour plus d'informations, [accédez au simulateur de bourse](#)

Si vous souhaitez recevoir une notification de refus, cochez la case ci-dessous, puis cliquez sur le bouton "ÉTAPE SUIVANTE".

☐ Je souhaite une notification de refus de bourse de lycée.

[ABANDONNER](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

A l'écran suivant, il est proposé au parent de faire une demande de bourse pour d'autres enfants non boursiers scolarisés dans le même collège.

Pour ces enfants, la demande est automatique. La case est pré cochée pour chaque enfant concernée.

Si le parent ne souhaite pas faire de demande de bourse pour ces enfants, le parent doit décocher la case.

Dans ce dernier cas, la demande en ligne ne sera plus proposée pour ces enfants.

[Accueil](#)
[Mes services](#)
[Contact](#)
[Espace famille](#)

Mes services

[Demande de bourse](#)
[Emploi du temps](#)
[Cahier de textes \(2\)](#)
[Évaluations \(2\)](#)
[Livret scolaire](#)
[Bourse collège](#)

[Déposer un dossier](#)
[Suivre mon dossier](#)
[Nous contacter](#)

1 Récupération des informations — 2 Informations fiscales — 3 Avertissement — 4 Validation

Mes enfants

Vous faites une demande de bourse pour Arnaud Dupont.
 Vous n'avez rien à faire pour vos autres enfants scolarisés dans le même collège. **La demande est automatique.**

Lila Dupont - 15/03/2006

Si pour un ou plusieurs de vos enfants, vous ne souhaitez pas déposer une demande de bourse, vous devez décocher la ou les cases ci-dessus.

Dans ce cas, vous ne pourrez plus faire de demande de bourse en ligne pour ces enfants.

[ÉTAPE PRÉCÉDENTE](#)
[ÉTAPE SUIVANTE](#)

Une question, besoin d'aide ?
 Trouvez le contact qui pourra vous aider.

[CONTACTEZ-NOUS](#)

2.6 Récapitulatif de la demande

Quel que soit le résultat possible : attribution ou refus de bourse, un récapitulatif de la demande est affiché à l'écran.

Mes services Théo M. 30ème au collège Georges Sorel Assilée à l'EDVT

Déposer un dossier | Suivre mon dossier | Nous contacter

1. Informations des déclarants 2. Informations fiscales 3. Validation

Récapitulatif de ma demande

Si ces informations sont exactes, validez votre demande, sinon cliquez sur le bouton Annuler.

Déclarant.e : Stéphane Martin

Bourse demandée pour : Théo Martin - 09/01/2006

Avis d'impôt 2022 sur les revenus de 2021

Votre revenu fiscal de référence : 11800€
Votre avis d'impôt 2022 indique un déficit d'années antérieures : Non

Votre situation familiale : Divorcé-e
Situation déclarante de parent isolé : Non

Nombre d'enfants à votre charge :

Enfants mineurs ou handicapés en résidence exclusive	2
Enfants mineurs ou handicapés en résidence alternée	1
Enfants majeurs cohabitants	0

☐ Je confirme que les informations présentées ici correspondent à la situation de mon ménage social et fiscal.

ETAPE PRÉCÉDENTE VALIDER

La confirmation des informations contenues dans le récapitulatif est obligatoire pour finaliser la demande. La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Sur le dernier écran, le parent est informé qu'il recevra un accusé d'enregistrement de sa demande et une estimation du droit à bourse est affichée.

Il peut éditer un récapitulatif de sa demande et donner son avis sur la demande en ligne.

Déposer un dossier | Nous contacter

Accusé d'enregistrement de ma demande

Votre dossier dématérialisé est déposé.

Vous allez recevoir un accusé d'enregistrement de votre demande à l'adresse smartin@monmail.com

Le suivi de votre dossier est disponible dès maintenant. Vous pouvez également vous reconnecter plus tard pour y accéder.

TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF

Estimation de mon droit à la bourse

Compte tenu des informations que nous avons récupérées et sous réserve de l'acceptation de votre dossier, le montant de la bourse qui pourrait vous être attribuée pour votre enfant serait de 500€ pour l'année scolaire 2022-2023.

PASS'SPORT

Connaissez-vous le Pass'Sport ? Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 50€ pour inscrire votre enfant dans un club de sport. Rendez-vous sur sports.gouv.fr pour en savoir plus.

Afin d'améliorer la qualité de ce service en ligne, accordez-nous encore une minute de votre temps.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, le parent continue de pouvoir consulter le suivi du traitement de sa demande en accédant au téléservice **Bourse de Collège** dans l'onglet [Suivre mon dossier.](#)

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours.

